

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Henrichon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/31454205f0b5a1e4ae5730bb>

Date d'obtention : 2021-02-15 15:02:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

-Interventions rapides, efficaces avec la trousse d'intervention sextos.

-Il est important de suivre à la lettre la trousse en cas de sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

-L'utilisation de la trousse est primordiale pour mes futures interventions. Je vais maintenant savoir comment agir, qui contacter et bien informer les parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire preuve de bienveillance. Il est aussi important de suivre à la lettre le protocole sextos pour que les interventions soient effectués adéquatement.

*Ne pas regarder le contenu du téléphone ou des réseaux sociaux en cas de sextos.